



Toulouse, le

Arrêté n° ARR-T4bis-0009

DGOPRA - DIRECTION GESTION
OFFRE PILOTAGE ET
RESSOURCES AUTONOMIE

Objet : ARRETE_ASH_+ 5 ANS_RA_202611

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 231-5 ;

Vu la délibération du conseil général en date du 26 juin 1991 relative à la prise en charge par l'aide sociale des personnes hébergées dans les établissements non habilités à l'aide sociale, au titre de l'article L 231-5 du code de l'action sociale et des familles et de la loi n° 90.600 du 6 juillet 1990 ;

Vu les tarifs afférents à l'hébergement dans les Résidences Autonomie habilitées à l'aide sociale, du département de la Haute-Garonne arrêtés pour l'exercice 2026 ;

Sur proposition du Directeur Général Délégué Autonomie ;

Arrête

Article 1. : Les tarifs afférents aux Services Collectifs en Résidence Autonomie non habilités à l'aide sociale, dans le cadre des dispositions de l'article L 231-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, sont fixés comme suit à compter du 1^{er} novembre 2026 :

- Services Collectifs Personnes Agées
 - Personne seule : 20,94 €
 - Personne en couple : 15,71 €

- Services Collectifs Personnes Agées de moins de 60 ans
 - Personne seule : 26,07 €
 - Personne en couple : 19,45 €

Article 2. : le présent arrêté demeure applicable jusqu'à la production d'un nouvel arrêté.

Article 3. : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif via l'application Télé-recours citoyens accessible à partir de l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>

Article 4. : Le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel du Département

Pour le Président du Conseil départemental et par
délégation



Laurence Delort
DGOPRA - Directrice
19 oct. 2026